



Je suis **secrétaire en clinique vétérinaire**

Je souhaite évoluer vers un autre métier
vendeur en animalerie



MÉTIER

Le **vendeur en animalerie** gère son rayon (avec le chef de rayon, le cas échéant) et conseille la clientèle sur l'animal qui s'adaptera le mieux à son mode de vie. En particulier, il a la charge de l'entretien et des soins des animaux à la vente (y compris en dehors des horaires d'ouverture). Il doit également veiller à la propreté et à l'hygiène de son rayon. La tenue de la caisse peut faire partie de son poste. Ce métier s'exerce sous statut de salarié.

AUTRES APPELLATIONS

- Vendeur en jardinerie/animalerie

ACCÈS AU MÉTIER

L'accès au métier exige de justifier de l'une des trois conditions suivantes :

- possession d'une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles ;
- suivi d'une action de formation constituée d'une formation spécifique conclue par la réussite à une évaluation nationale ;
- possession d'un certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques (« CCAD ») délivré en application des dispositions en vigueur avant le 1^{er} janvier 2016.

Plusieurs certifications répondent à la première condition

FORMATION, CERTIFICAT OU DIPLÔME

Niveau Bac :

- Bac professionnel technicien conseil-vente en animalerie ;
- Bac pro conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin.

Niveau Bac +2 :

- BTS technico-commercial, spécialité animaux d'élevage et de compagnie.

Un niveau Bac +2 permet d'évoluer plus rapidement vers des postes à responsabilité (chef de rayon, chef d'équipe).

PARCOURS DE MOBILITÉ

Le secrétaire vétérinaire peut évoluer vers le métier de vendeur en animalerie car une partie de ses compétences est transférable vers ce métier.

L'expérience acquise en clinique vétérinaire, sa connaissance des animaux, ses compétences tant relationnelles que techniques développées dans le cadre de la vente et du conseil de produits vétérinaires sont des atouts qu'il peut valoriser mais il devra obligatoirement justifier d'une des trois conditions d'accès au métier.

Avec l'acquisition des compétences complémentaires, une évolution ultérieure vers un poste de chef de rayon ou de responsable de magasin est envisageable.

Il pourra également ouvrir sa propre boutique en tant que commerçant.

COMPÉTENCES TRANSFÉRABLES

Indications synthétiques sur les activités du métier de secrétaire en clinique vétérinaire dont les compétences sont transférables pour l'exercice du métier de vendeur en animalerie.

Activités de secrétaire en clinique vétérinaire	Degré de transférabilité vers vendeur en animalerie
Relations clientèle	😊
Tenue de l'espace de vente	😊
Tenue de la caisse et aide à la comptabilité	😊
Secrétariat	😊

😊 Fort

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR/À DÉVELOPPER

- Gestion de rayon.
- Maîtrise technique des autres produits de l'animalerie, et du conseil clientèle adapté, le cas échéant.
- Entretien et soins des animaux.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

L'activité se déroule en magasin.

Métier de contact avec la clientèle et les animaux, le travail s'effectue essentiellement debout.

Les plages d'ouverture comprennent le samedi voire le dimanche.



ALLER PLUS LOIN

- www.onisep.fr
- www.cidj.com
- www.orientation.com
- www.pole-emploi.fr
- <https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr>
- www.francecompetences.fr
- Informations sur la VAE, www.service-public.fr
- Mobiliser mon CPF pour financer ma formation, www.service-public.fr

Afin d'en faciliter la lecture, les termes de cette fiche sont au masculin sans contrevenir au principe d'égalité entre les femmes et les hommes.